Commune de GUILLIGOMARC'H

AMENAGEMENT DE DEUX LOCAUX D'ACTIVITES PERISCOLAIRE DANS ANCIENNE MAIRIE

LOT N°04 CLOISONNEMENT – ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS (C.C.T.P)

MAITRE D'OUVRAGE: COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H (29300)

ARCHITECTE : Paul QUINIO

Architecte D.P.L.G 1, rue Mathilin An Dall 29300 QUIMPERLE Tél: 06 88 79 13 30

Courriel: p-quinio@orange.fr

ECONOMISTE: SARL 107 ECO

Représenté par Monsieur Ivan DESBORDES

107, rue de Belgique 56100 LORIENT Tél : 02 97 37 40 05

Courriel: accueil@107eco.fr

DCE

Octobre 2016

SOMMAIRE

Lot n° 04 CLOISONNEMENT - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS	3
GENERALITES	3
0.1 Consistance des travaux	
0.1.1 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant	
0.1.2 Ouvrages en plaques de parement en plâtre - plaques de plâtre cartonnées	
0.1.3 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre (carreaux de plâtre)	
0.1.4 Enduit intérieur en plâtre	
0.1.5 Ouvrages plafonds suspendus	
0.2 Hypothèses techniques de construction	
0.3 Matériaux et mise en oeuvre	3
0.3.1 Blocs portes	
0.3.1.1 Mise en oeuvre de bloc porte en cloisons sèches	
0.3.1.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte	
0.3.3 Incorporation	
0.3.4 Plan de calepinage	
0.4 Etudes et prestations complémentaires	
·	
0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur	
I PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE	€
1.1 SPS et ETUDES	6
1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets	6
1.2 TRAVAUX	6
1.2.1 Démolition de parois verticales, cloisonnements et doublages	
1.2.1.1 Cloisons	6
1.2.1.2 Doublages	
1.2.2 Doublage type contres-cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique	
1.2.2.1 Contre-cloison - parement 1 BA 18 haute dureté sur ossature métallique	
1.2.2.3 Isolation thermique laine de verre 45 mm avec pare-vapeur	
1.2.2.4 Isolation thermique complémentaire laine de verre 45 mm	
1.2.2.5 Joint d'étanchéité à l'air	
1.2.3 Habillage de parois en plaques de plâtre	
1.2.3.1 Habillage par plaques de plâtre BA13 haute dureté collées/vissées	
1.2.4 Renfort pour support d'appareil et équipements divers	
1.2.5 Plafonds	
1.2.5.2 Remise de carton complet pour chaque type de dalles de faux-plafond	
1.2.6 Divers	
1.2.6.1. Raccords de plâtre et/ou plaques de plâtre	

Lot n° 04 CLOISONNEMENT - ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS

0 GENERALITES

0.1 Consistance des travaux

Généralités

 Outre les demandes particulières et non exhaustives indiquées ci-dessous, L'entrepreneur prévoit, au minimum, au présent article de son offre le coût de la consistance des travaux définis dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

<u>0.1.1 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre isolant</u>

Référence :

 Norme NF P 72-204-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par les normes NF DTU P72-204/PRE, NF P72-204-1 (DTU 25.42), NF P72-204-2 (DTU 25.42), FD P72-204-3 (DTU 25.42).

0.1.2 Ouvrages en plaques de parement en plâtre - plaques de plâtre cartonnées

Référence :

 Norme NF P 72-203-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de travaux d'exécution d'ouvrages en plaques de plâtre dans le champ d'application défini à l'article 1 de la norme NF DTU 25.41 P1-1 (CCT).

0.1.3 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre (carreaux de plâtre)

Référence :

Norme NF P 72-202-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par las normes NF P72-202-1 (DTU 25.31) et NF P72-202-3 (DTU 25.31).

0.1.4 Enduit intérieur en plâtre

Référence :

• Norme NF P 71-202-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par les normes NF 71-201-1(DTU 25.1) et DTU 25.1 (DTU P71-201/MEM).

0.1.5 Ouvrages plafonds suspendus

Référence :

 Norme NF P68-203-2 définissant les clauses administratives spéciales aux marchés de bâtiment régis par la norme NF P68-203 (Référence DTU 58.1).

0.2 Hypothèses techniques de construction

Les hypothèses techniques de construction propres au présent projet sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.3 Matériaux et mise en oeuvre

0.3.1 Blocs portes

0.3.1.1 Mise en oeuvre de bloc porte en cloisons sèches

Blocs-portes pare-flamme et coupe-feu

La pose des huisseries de ces blocs portes est réalisée par l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure.

Pour les autres types de blocs-portes :

- <u>Pour les parois en béton banché</u>, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge du gros-oeuvre qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en oeuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.
- Pour les cloisons sèches, l'entrepreneur en charge de la menuiserie intérieure approvisionne les huisseries à l'emplacement défini par l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement qui en effectue la pose; il donne à celui-ci les indications nécessaires et contrôle que celles-ci sont respectées lors de la mise en oeuvre y compris l'aplomb et le parfait calfeutrement.
- <u>Pour les parois en briques de terre cuite</u>, la fixation des menuiseries est effectuée avec des chevilles agréées par le fabricant de briques et bénéficiant d'un PV; le perçage s'effectue impérativement sans percussion.
- <u>Pour les parois en carreaux de plâtre</u>, le présent entrepreneur fourni les pattes à scellement à l'entrepreneur en charge des travaux de cloisonnement.

Pour les autres types de cloisons : la pose est réalisée par l'entrepreneur titulaire du présent lot.

0.3.1.2 Disposition de mise en oeuvre de bloc porte

Disposition de mise en oeuvre de porte légère en cloison sèche :

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur trois barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà;
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Disposition de mise en oeuvre de porte lourde en cloison sèche :

Le montant d'ossature situé de part et d'autre de l'huisserie est renforcé soit :

- par un rail emboîté sur toute la hauteur ;
- par boxage de deux montants ;
- par remplacement des montants courants par des montants renforcés (épaisseur 1,5 mm).

La liaison est réalisée à l'aide de montants d'ossature solidarisés avec le bâti dormant :

- pour les huisseries bois, par vissage direct
- pour les huisseries métalliques, par vissage sur quatre barrettes ou oméga répartis sur la hauteur et soudés en usine dans chacun des deux montants de l'huisserie métallique

La fixation du pied d'huisserie est assurée soit :

- par fixation au sol d'une équerre indépendante ou intégrée
- soit par fixation sur le pied de cloisons à l'aide d'une barrette ou oméga supplémentaire soudé en usine en pied de montant d'huisserie métallique.

La fixation du rail horizontal sur la traverse haute de l'huisserie est assurée soit :

- par vissage dans la traverse
- par vissage sur des barrettes soudées en usine, avec deux barrettes pour des largeurs maximales d'huisseries de 1 m, trois barrettes au-delà:
- par mise en place d'un rail servant d'équerre.

Les plaques de plâtre doivent être emboîtées à refus en fond d'huisserie.

<u>Disposition concernant les portes très lourdes</u>:

En raison des fortes sollicitations mécaniques résultant de leur fonctionnement, la fixation de ces portes doit être assurée indépendamment des cloisons.

L'huisserie doit être fixée sur une ossature support spécifique hors lot cloison, cette ossature pouvant être ou non incorporée dans la cloison.

0.3.2 Coupe des profils pour faux-plafonds

Les profils ne doivent pas être coupés en milieu de local, ils doivent filer de mur à mur.

0.3.3 Incorporation

Les découpes des faux-plafonds pour incorporation des luminaires, des bouches d'extraction de VMC, etc... sont à la charge du titulaire du présent lot.

L'Entrepreneur titulaire du présent lot doit se mettre en rapport avec les entrepreneurs réalisant les travaux des corps d'état techniques Plomberie sanitaire - Ventilation - Chauffage - Electricité - ... pour la mise en oeuvre des éléments encastrés dans les faux-plafonds.

0.3.4 Plan de calepinage

Avant début de mise en oeuvre des éléments de plafonds, le plan de calepinage des dalles ou des panneaux pour chaque local et chaque type de plafonds suspendu est fourni au maître d'oeuvre.

0.4 Etudes et prestations complémentaires

Les études et prestations complémentaires dues par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

0.5 Documents à remettre par l'entrepreneur

Les documents à remettre par chaque entrepreneur sont précisées dans les "Prescriptions Communes à tous les corps d'état" et ne sont pas obligatoirement rappelées dans les descriptions particulières propres à chaque corps d'état.

1 PRESTATIONS COMPOSANT L'OFFRE

Nota:

- Travaux en site occupé.
- Chaque entrepreneur doit prendre en compte dans son offre toutes les conséquences qui en découlent.

L'Entrepreneur doit obligatoirement effectuer une reconnaissance détaillée des lieux.

1.1 SPS et ETUDES

1.1.1 Installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets

L'entrepreneur prévoit au présent article de son offre le coût des prestations d'installation de chantier, de sécurité, de santé, d'intérêt commun, de gestion et de traitement des déchets qui lui sont affectés et définies dans le PGCSPS et dans les "Prescriptions communes à tous les corps d'état".

Localisation:

Pour l'ensemble des prestations à la charge du présent entrepreneur

1.2 TRAVAUX

1.2.1 Démolition de parois verticales, cloisonnements et doublages

Démolition de parois verticales, cloisonnements, doublages et contre-cloisons, comprenant de manière non exhaustive :

- la démolition de parois verticales, cloisonnements et doublages de toutes natures et des ouvrages incorporés et rapportés (menuiseries, portes, habillages, revêtements, faïence, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, appareillages, canalisations, réseaux, etc...);
- les coupements et/ou descellements d'ouvrages nécessaires;
- les raccords et reprises au droit des parois (sols, murs, plafonds) liés aux murs, cloisonnement et doublages démolis permettant la réalisation des ouvrages des autres corps d'état;
- la reconstitution et/ou les raccords et reprises de toute natures du support de revêtement de sol au droit des sols conservés;
- l'évacuation de l'ensemble des gravats aux décharges dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nota:

- Tous les ouvrages, de gros-oeuvre ou de second-oeuvre, abîmés lors des travaux du présent entrepreneur sont repris par celuici à ses frais;
- Les raccords, reprises, reconstitutions sont effectués avec des matériaux appropriés à chaque paroi concernée.

1.2.1.1 Cloisons

Localisation:

Suivant plan état actuel :

Rez-de-chaussée: pour cloison séparative entre accueil et bureau

1.2.1.2 Doublages

Localisation:

- Pour l'ensemble des doublages périphériques (suivant plan état actuel) :
- Rez-de-chaussée : accueil et bureau (hors doublage sur paroi séparative entre accueil et hall)
- 1er étage : salle de réunion (hors doublage sur paroi séparative entre réunion et palier cage escalier hors doublage du placard)

1.2.2 Doublage type contres-cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique

1.2.2.1 Contre-cloison - parement 1 BA 18 haute dureté sur ossature métallique

Contre-cloison réalisée en plaques de plâtre BA18 haute dureté vissées sur et y compris ossature métallique verticale en acier galvanisé.

Protection du pied des habillages dans les pièces humides ou en cas de pose avant chape, traitement des joints, des angles suivant prescriptions du fabricant.

Mise en oeuvre conforme aux normes NF P72-203 (DTU 25.41), à l'avis technique et aux prescriptions du fabricant.

Nota:

- Compris adaptation des ossatures (renforts, entraxes, montants simples ou accolés, ...) en fonction des revêtements muraux et des différentes hauteurs du projet, conforme aux caractéristiques demandées et aux prescriptions du fabricant.
- L'épaisseur d'une contre-cloison libre est habillé par plaques de plâtre dito partie courantes, le cas échéant.
- Dans le cas de doublages à parement simple, recevant une finition carrelage, l'entraxe des ossatures est limité à 0,40 m afin d'améliorer la rigidité des ouvrages dans le sens travers.

 Une attention particulière est à apporter au niveau de la jonction avec les menuiseries extérieures (étanchéité à l'air et phonique).

Caractéristiques:

Classement feu des plaques A2-s1,d0

Pour mémoire

- Isolation de 85 mm d'ép. mise en oeuvre dans le vide entre mur et ossature (hors embrasures baies)
- Isolation de 45 mm d'ép. mise en oeuvre dans l'ossature.

Produits proposés ou équivalent avec obligation de résultat :

- Contre-cloison sur fourrures ou montants type SINIAT PREGYMETAL/PREGYMETAL S, parement 1 plaque PREGYPLAC BA18 haute dureté:
- Polyane pour protection en pied (avec remontée de 2 cm du sol fini).

Localisation:

 Pour contre-cloison sur parois périphériques des salles d'activité périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage, compris embrasures baies)

1.2.2.2 Isolation thermique laine de verre 85 mm avec pare-vapeur

Isolation thermo-acoustique en panneau semi-rigide de laine de verre revêtu d'un pare-vapeur, bénéficiant d'un certificat ACERMI, avec adhésif de jonction pour pare-vapeur.

Mise en oeuvre dans le vide entre mur et ossature, conforme aux recommandations du fabricant, compris fixations et toutes sujétions.

Caractéristiques:

Epaisseur isolant : 85 mm

Résistance thermique : R= 2,65 m²°C/W

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- Isolant en panneaux semi-rigide de laine de verre GR32 revêtu kraft de 85 mm d'ép. R = 2.65 m².K/W de ISOVER
- Pattes métallique MAXi PB FIX ISOVER
- Adhésif Vario KB1 ISOVER

Localisation:

En doublage prévu ci-avant (hors embrasures baies)

1.2.2.3 Isolation thermique laine de verre 45 mm avec pare-vapeur

Isolation thermo-acoustique en panneau semi-rigide de laine de verre revêtu d'un pare-vapeur, bénéficiant d'un certificat ACERMI, avec adhésif de jonction pour pare-vapeur.

Mise en oeuvre dans l'ossature, conforme aux recommandations du fabricant, compris fixations et toutes sujétions.

Caractéristiques:

Epaisseur isolant : 45 mm

• Résistance thermique : R= 1,40 m²°C/W

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

- Isolant en panneaux semi-rigide de laine de verre GR32 revêtu kraft de 45 mm d'ép. R = 1,40 m².K/W de ISOVER
- Pattes métallique MAXi PB FIX ISOVER
- Adhésif Vario KB1 ISOVER

Localisation:

En doublage des embrasures de baies

1.2.2.4 Isolation thermique complémentaire laine de verre 45 mm

Isolation thermo-acoustique en laine de verre revêtu d'un voile de verre, bénéficiant d'un certificat ACERMI.

Mise en oeuvre dans l'ossature, conforme aux recommandations du fabricant, compris fixations et toutes sujétions.

Caractéristiques:

Réaction au feu : A2-S2,d0Epaisseur isolant : 45 mm

Résistance thermique : R= 1,10 m²°C/W

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

Isolation complémentaire en laine de verre de 45 mm d'épaisseur, type ISOVER PAR CONFORT - R = 1,10 m².KW

Localisation:

En doublage prévu ci-avant, mise en oeuvre dans l'ossature du doublage (hors embrasures baies)

1.2.2.5 Joint d'étanchéité à l'air

Joint d'étanchéité à l'air périphérique (en pied, en plafond et en rives latérales,...) par joint mastic extrudé et joint enduit avec bande, au droit des dormants de menuiserie avant mise en peinture ou pose de revêtements muraux divers, par un joint mastic acrylique extrudé, compris toutes sujétions afin d'éviter toute infiltration à l'air.

Localisation:

En périphérie des doublages

1.2.3 Habillage de parois en plaques de plâtre

1.2.3.1 Habillage par plaques de plâtre BA13 haute dureté collées/vissées

Habillage de parois de gros-oeuvre par une plaque de plâtre haute dureté BA13 collé au mortier adhésif ou vissée sur cloisonnement existants.

Protection en pied dans les pièces humides ou en cas de pose avant chape, traitement des joints et angles suivant prescriptions du fabricant.

Mise en oeuvre conforme aux normes NF P72-203 (DTU 25.41), et aux prescriptions du fabricant.

Caractéristiques :

Classement feu des plaques A2-s1,d0

Produits proposés ou équivalent avec obligation de résultat :

- Plaque de plâtre BA13 haute dureté PREGYDUR;
- Mortier adhésif type PREGYCOLLE;
- Polyane pour protection en pied (avec remontée de 2 cm du sol fini).

Localisation:

- Pour embrasures baie palier étage cage escalier
- Pour parois du placard de la salle périscolaire au 1er étage

1.2.4 Renfort pour support d'appareil et équipements divers

Dispositifs de renfort adapté suivants les sollicitations et résistances mécaniques (insertion dans l'épaisseur des rails, de bastaings, panneaux de renfort bois et planches 5x15cm en résineux traité, bandeaux métalliques et divers, solidarisation par vis aux rails des ossatures), fixés entre les montants des ossatures métalliques des cloisons, gaines techniques, habillages et doublages (ou scellés), permettant la fixation et le maintien des appareils sanitaires, des appareils spécifiques et des équipements divers (patères, barres de relevage et de maintien, étagères, plans vasques, paillasses, plans de travail divers, radiateurs, cimaises, etc...).

Réalisation conformes aux prescriptions et avis techniques du fabricant.

Nota :

- Le présent entrepreneur doit des ossatures métalliques permettant le passage des différentes canalisations des lots techniques afin de réduire au maximum les pénétrations dans les revêtements muraux.
- Coordination à prévoir avec les entrepreneurs réalisant les lots techniques et la menuiserie intérieure.

Localisation:

 Suivants indications des lots techniques et plans pour l'ensemble des cloisons de doublage, de distribution, des gaines techniques et des habillages sur ossature

1.2.5 Plafonds

Nota:

- Prévoir, en liaison avec l'architecte, un calepinage et les réservations tenant compte du positionnement et de la nature des luminaires choisis:
- Prévoir, en liaison avec les entrepreneurs concernés, les réservations et l'ossature complémentaire, ainsi que toutes adaptations, au droit des luminaires encastrés, des bouches d'extraction et d'insufflation VMC, des panneaux rayonnants, (avec ossature permettant une surélévation de l'isolation au-dessus des luminaires encastrés);
- Coordination à prévoir avec le lot Electricité pour la pose des équipements électriques et chemin de câbles, et la fixation des chemins de câbles;
- Pour un nettoyage facile, les faux-plafonds dalles sont montés avec des clips adaptés permettant le démontage pour accès au plénum;
- Prévoir toutes les sujétions pour l'habillage des plénums au droit des remontées, avec ossature complémentaire;
- Dans les petits locaux, mise en oeuvre complémentaire de clips afin d'éviter le déplacement des dalles de faux-plafond par dépression lors de l'ouverture ou de la fermeture des portes.
- Les dalles de plafonds suspendus en périphérie des locaux et au droit des réservations sont chanfreinés avec enduisage des

chants de coupe.

- Les profils d'ossature support des dalles de faux-plafonds doivent prendre en compte la charge de l'isolation thermique.
- Suspentes classées A1 conformément art. AM 5.

La mise en oeuvre sera conforme à la norme NFP 68-203 (DTU 58.1) concernant les plafonds suspendus, aux Avis Techniques et recommandations du fabricant, et comprend toutes les dispositions complémentaires de mise en oeuvre en application des règles parasismiques prévues par l'EUROCODE 8 pour bâtiment de catégorie III en zone 2 (zone de sismicité faible).

1.2.5.1 Plafond suspendu acoustique en dalles laine de roche bords feuillurés 600 x 600 x 20 mm sur T15

Plafond suspendu acoustique en dalles rigide de laine de roche de forte absorption acoustique, à bords feuillurés, revêtus sur la face apparente d'un voile décoratif peint blanc et d'un contre-voile sur la face cachée, bords peints.

La pose des panneaux s'effectue sur et y compris profils en acier galvanisé laqué, entretoises et cornières de finition en rives, fixés par suspentes appropriées et réglables de longueur adaptée aux différentes hauteurs de plénum, compris réservations, coupes, réenduisage des chants de coupe et toutes sujétions.

Nota:

Les dalles en périphérie des locaux et au droit des réservations sont chanfreinés avec enduisage des chants de coupe.

Caractéristiques:

- Dalles de 600 x 600 x 20 mm, bords feuillurés, coloris blanc;
- Réaction au feu : A1;
- Profils de type T 15. coloris blanc:
- Performances acoustique : classe d'absorption A, alfa w = 1.00;

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

• EKLA bords feuillurés de ROCKFON en dalles de 600 x 600 x 20 mm sur T de 15 mm

Localisation:

Pour plafonds des salles d'activités périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage

1.2.5.2 Remise de carton complet pour chaque type de dalles de faux-plafond

Remise au maître d'ouvrage d'un carton complet de chaque type de dalles de faux-plafond.

1.2.6 Divers

1.2.6.1 Raccords de plâtre et/ou plaques de plâtre

Raccord plaques de plâtre et/ou enduit plâtre (finition lissée, parfaitement dressé en tous sens compris arêtes, cueillies, calfeutrement, renformis), traitement des joints avec bandes et enduits, et toutes sujétions permettant la mise en oeuvre des revêtement muraux peinture ou toile de verre.

Nota :

- Protection et finition des angles saillants par baguettes métalliques non oxydables ou PVC scellées dans le plâtre.
- La dureté de l'enduit sera supérieur à 60 shore C.

Localisation:

 Pour reprise de parement des murs, cloisons et refends existants des zones concernées par les travaux du présent projet, compris reprises droit baie porte d'entrée hall (~ 10 m² à justifier sur chantier)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES - OPTIONS

PSE CLO1 : Incidence en +/- value pour remplacement des dalles de faux-plafond bords feuillurées coloris blanc prévues en Base par des dalles bords droit de couleur

Localisation:

- Pour plafonds des salles d'activités périscolaire du rez-de-chaussée et de l'étage
- 1 Suppression article " Plafond suspendu acoustique en dalles laine de roche bords feuillurés 600 x 600 x 20 mm sur T15" prévu en Base
- 2 Plafond suspendu acoustique de couleur en dalles laine de roche bords droit 600 x 600 x 22 mm sur T15

Plafond suspendu acoustique en dalles rigide de laine de roche de forte absorption acoustique, à bords droits, revêtus sur la face apparente d'un voile décoratif peint et d'un contre-voile sur la face cachée.

La pose des panneaux s'effectue sur et y compris profils en acier galvanisé laqué, entretoises et cornières de finition en rives, fixés par suspentes appropriées et réglables de longueur adaptée aux différentes hauteurs de plénum, compris réservations, coupes, réenduisage des chants de coupe et toutes sujétions.

Nota:

Les dalles en périphérie des locaux et au droit des réservations sont chanfreinés avec enduisage des chants de coupe.

Caractéristiques:

- Dalles de 600 x 600 x 22 mm, bords droits, coloris aux choix de l'architecte dans toute la gamme du fabricant;
- Réaction au feu : A1;
- Profils de type T 15, coloris aux choix de l'architecte;
- Performances acoustique : classe d'absorption A, alfa w = 1;

Produit proposé ou équivalent avec obligation de résultat :

• TONGA A Eurocolors bords droits de EUROCOUSTIC en dalles de 600 x 600 x 22 mm sur T de 15 mm